

Note au sujet de l'article intitulé « des fortifications ou des mitrailleuses ? Vauban ou Hotchkiss ? »

**(La renaissance du 3 novembre 1928, sous la signature de
Monsieur Pierre COT, Député de Chambéry)**

Pour assurer à la France le maximum de sécurité avec le minimum de dépenses, Monsieur Pierre COT estime qu'il convient d'appliquer à l'organisation défensive des frontières « la conception moderne de la guerre défensive » c'est-à-dire les procédés de défense par le feu et la fortification du champ de bataille appliquée, au cours de la guerre 1914-1918, pendant toute la durée dite de stabilisation.

Ces procédés peuvent être plus ou moins rigoureusement appliqués sur la frontière du Nord, couverte par la Belgique ; sur la frontière de l'Est, couverte par le Rhin alsacien, sur la frontière montagneuse du Sud-est, où ils peuvent être combinés avec l'utilisation, après aménagements conformes aux nécessités de la tactique moderne, des ouvrages de fortification permanente existants dans les Alpes.

La préparation dès le temps de paix de tous les moyens nécessaires pour que leur mise en œuvre s'exécute en temps opportun est, d'ailleurs, à l'étude.

Mais les principes de cette organisation sont-ils capables à la frontière du Nord-est ?

Telle est en définitive, la question soulevée par Monsieur Pierre COT, dans son article.

Cette frontière, dont le développement atteint 360 kilomètres, est particulièrement sensible. Aucun obstacle sérieux ne la couvre ; de nombreuses voies de pénétration la traverse. Elle donne immédiatement accès dans une région riche en ressources utilisables pour les besoins essentiels de la défense nationale.

Elle est la plus directement menacée par un adversaire éventuel entreprenant.

Celui-ci possède, dès le temps de paix, tous les moyens nécessaires pour pouvoir tenter raisonnablement, dès les premières heures d'un conflit, de saisir l'initiative des

opérations, en montant des offensives brusquées, judicieusement orientées, susceptibles de lui procurer, sinon des succès initiaux décisifs, du moins des avantages certains pour la conduite ultérieure de la guerre ou pour celle des négociations entreprises pour en arrêter le cours.

L'attitude défensive que la France devra nécessairement adopter pour affirmer sa volonté pacifique serait de nature à encourager une telle tactique adverse.

Enfin, aucune des organisations défensives permanentes, existantes, encore susceptibles d'utilisation, après adaptation aux nécessités de la tactique moderne, ne couvre d'assez près la frontière du Nord-est, telle qu'elle résulte du traité de Versailles.

Telles sont les conditions dans lesquelles doit être prévue la mise sur place, sur cette frontière, dès les premières heures d'un conflit, d'une couverture capable :

- ◆ d'assurer au maximum l'intégrité du territoire national dont toutes les ressources sont indispensables à la conduite ultérieure de la guerre,
- ◆ d'empêcher l'ennemi de troubler la mobilisation générale du pays et la concentration de ses forces armées

Pour occuper 360 kilomètres de front, équipé mais non organisé défensivement, en restant toujours prêt à défendre ce front, il faudrait déployer, en premier échelon : 360 bataillons, soit l'infanterie de 60 divisions, ayant 1 bataillon sur 3 réserves de Régiment, d'infanterie divisionnaire, de division ou des grandes unités supérieures ; soit, tous éléments compris, 1 200 hommes.

Or, dès les premières heures d'un conflit, l'organisation générale actuelle de l'armée ne permettra de mettre en ligne, pour assurer la couverture sur l'ensemble des frontières, que 250 000 hommes, au maximum.

Modifier la disposition des troupes sur le territoire, en temps de paix, pour mettre tous les hommes mobilisables à la frontière ne changerait rien à cette situation, laquelle résulte de la réduction des effectifs actifs instruits et non des prévisions concernant leur emploi à la mobilisation.

A l'occasion du vote récent des lois militaires, cette question a d'ailleurs fait l'objet de discussions approfondies. Celles-ci ont confirmé la nécessité de prendre les dispositions que le vote du parlement a sanctionnées.

Ainsi une organisation défensive de la frontière du Nord-Est donnant, dès les premières heures d'un conflit, à des effectifs réduits, le moyen de tenir sur un front étendu est indispensable. Cette organisation doit être considérée comme faisant

partie intégrante de la couverture. Une telle organisation défensive peut-elle être réalisée en temps voulu par les procédés de la fortification du champ de bataille, mis en œuvre avec toute la célérité possible, après une préparation minutieuse, dès le temps de paix, de tous les moyens nécessaires ?

De l'expérience de la guerre et des études faites en vue de l'organisation des régions fortifiées et de positions de barrage par les procédés de la fortification du champ de bataille, il résulte que :

- ◆ Pour accrocher une troupe au terrain dont elle doit assurer la défense, c'est-à-dire pour réaliser un obstacle continu et assurer aux munitions et aux hommes le minimum de protection qu'il faut avoir au combat, il faut, le front étant préalablement équipé et les matériaux nécessaires rassemblés à pied d'œuvre, compter 15 jours de travaux.
- ◆ Pour réaliser une organisation défensive complète, il faut compter 45 jours de travaux.

L'expérience de la guerre a démontré, en outre, qu'une telle organisation pouvait être percée par un assaillant disposant, en quantité suffisante, dans ses zones d'attaque, de chars et de matériels de destruction (artillerie du champ de bataille de petits, moyens et gros calibres).

D'autre part, il résulte des études relatives à la préparation, dès le temps de paix, des moyens nécessaires pour réaliser des organisations de cet ordre, que :

- ◆ Le tonnage des matériels divers à faire entrer dans la composition de parcs mobiles de fortification dépassera 400 000 tonnes,
- ◆ Le personnel nécessaire à la mise en œuvre de ces matériels, en plus de la main d'œuvre fournie par les grandes unités mobilisées, dépassera 500 000 hommes.

La réunion de cette main d'œuvre exige l'utilisation de tous les hommes de la 2^{ème} réserve non employés :

- ◆ soit dans les unités combattantes, ou pour la défense antiaérienne du territoire,
- ◆ soit pour la mobilisation générale du pays.

Elle comporte, d'abord, une véritable mobilisation, puis le transport à pied d'œuvre d'unités de travailleurs.

Ces opérations sont de longue durée.

En sorte que, pratiquement, les seuls effectifs de travailleurs supplémentaires utilisables, dès les premières heures d'un conflit, pour l'organisation défensive de la frontière du Nord-est, seront ceux fournis par les régions limitrophes, soit 80 000

hommes environ.

Ces effectifs ne représentent guère que le 1/10 de ceux qui seraient nécessaires pour mettre en application, en temps utile, le système d'organisation défensive préconisé par Monsieur Pierre COT.

Un autre système doit donc être envisagé.

Ce système vise, par l'organisation, sur les parties vitales de la frontière du Nord-est, de régions fortifiées, dont les ouvrages permanents seront armés et gardés dès le temps de paix, à assurer la couverture, au plus près de la frontière, avec les effectifs réduits utilisables dès les premières heures d'un conflit.

Il s'agit, en somme, de servir le nombre d'engins de feux, puissants et efficacement protégés, indispensables pour créer, par une judicieuse combinaison de leurs actions, des zones de feux efficaces, continues et suffisamment profondes, pour que l'ennemi ne puisse les traverser sans courir le risque de pertes considérables ou sans perdre, à prendre les précautions voulues pour les traverser sans courir ce risque, tout le temps nécessaire à la bonne exécution de notre mobilisation et de notre concentration.

Les effectifs nécessaires au service de ces engins seront fournis par des divisions actives renforcées, à pied d'œuvre dès le temps de paix, et par l'utilisation sur place de tous les hommes mobilisables de la région frontière intéressée.

Par ailleurs, pour assurer la continuité de l'organisation défensive, les intervalles entre les régions fortifiées, solidement tenues dès les premières heures, seront organisés par une mise en œuvre aussi rapide que possible, grâce à une préparation minutieuse dès le temps de paix, de tous les moyens nécessaires, des procédés de la fortification du champ de bataille.

Les principes exposés ci-dessus, établis après une longue et minutieuse étude de la question, ont été approuvés par le Conseil Supérieur de la Guerre.

Leur mise en application a fait l'objet de nouvelles études ayant pour but l'établissement d'un programme d'ensemble de réalisations.

Ce travail était indispensable, non seulement pour définir les possibilités en ce qui concerne ces réalisations et prévoir les difficultés à vaincre pour aboutir en temps utile, mais encore, pour chiffrer, avec une approximation suffisante, le coût probable de l'organisation envisagée.

Quels sont les résultats de ce travail ?

Pour être puissants, par leur débits et l'étendue de leurs zone d'action plus que par leurs calibres, les engins de feux des régions fortifiées ne pourront être mobiles, puissance et mobilité restant, jusqu'à présent, en matière d'armement, des caractéristiques contradictoires.

Pour être servis par des effectifs réduits, ces engins doivent être peu nombreux.

La concentration des feux de ceux d'entre eux dont les actions doivent être conjuguées doit être aussi instantanée que possible.

D'autre part, chacun d'eux, pour être toujours à même de jouer son rôle dans l'ensemble du système de feux cohérent dont il fait partie, doit être protégé au maximum contre tous les modes d'attaques prévisibles.

Cet ensemble de sujétions conduit à grouper ces engins de feux sur des espaces relativement restreints et, par conséquent, à leur assurer, par des constructions permanentes dotées de tous les dispositifs appropriés, la protection indispensable.

Par ailleurs, leur réunion dans les ouvrages puissants de régions fortifiées comporte des facilités de commandement et une action immédiate et directs des cadres sur la troupe, dont l'importance est primordiale pour donner à des unités non encore aguerries toute la cohésion et toute la solidité nécessaires pour résister à des attaques dont la soudaineté et la vigueur doivent être les caractéristiques essentielles.

Le prix de revient d'une organisation défensive ainsi comprise est-il prohibitif ?

Le fort de Douaumont coûta 6 millions de francs or, soit 30 millions de francs stabilisés ; la Feste allemande de la Marne, à Metz, 24 millions or soit 120 millions.

Un ouvrage puissant des régions fortifiées coûtera, d'après les prévisions actuelles, 40 millions, soit le 1/3 d'une Feste Allemande d'avant guerre.

Le front fortifié Verdun-Toul revient à 2 millions or au kilomètre courant, soit 10 millions.

Le front Thionville-Metz à 7 millions $\frac{1}{2}$ or, soit 37 millions $\frac{1}{2}$.

La région fortifiée reviendra à 16 millions environ, le kilomètre courant, c'est-à-dire à moins de la moitié du front fortifié le plus moderne d'avant-guerre.

Les ouvrages permanents des régions seront-ils capables d'assurer aux engins de feux toute la protection désirée ?

L'expérience de la guerre permet de répondre affirmativement à cette question primordiale.

Les forts de Verdun, en effet, ont résisté, quoique soumis aux plus violents bombardements (à la fois français et allemands, en ce qui concerne Vaux et Douaumont), au cours de la bataille la plus longue et la plus sanglante de la guerre 1914-18, au-delà de toutes les prévisions établis au sujet de leur solidité.

Le béton des locaux à l'épreuve, utilisés comme abris passifs, a résisté et, bien qu'employant des projectiles dont les masses et les charges explosives avaient été jusqu'alors inusitées, les allemands n'ont jamais obtenu que des destructions locales et limitées de ces abris.

Les tourelles cuirassées pour canon ont également désistées, bien que la tourelle de 155T de Douaumont, par exemple, ait reçue, outre un nombre considérable d'obus de petits et moyens calibres, 4 obus de 420 allemand et de 2 de 400 français ; elles n'ont connu que de très rares et très courts arrêts de fonctionnement.

Les plus gros projectiles ennemis ne sont venus à bout que de quelques tourelles de mitrailleuses construites pour résister aux tirs de l'artillerie légère.

De tels faits ne justifient-ils pas tous les espoirs en ce qui concerne la solidité d'ouvrages permanents dotés de tous les dispositifs nécessaires pour lutter efficacement contre tous les modes d'attaque prévisibles dans l'état actuel de la technique des engins de guerre de toutes natures ?

Aussi bien, le programme d'ensemble de réalisations établi en vue de l'organisation défensive des frontières ne préjuge t'il définitivement rien en ce qui concerne l'exécution des réalisations envisagées. Pour tenir compte des possibilités budgétaires, cette exécution devra être progressive.

Il en résulte que :

- ◆ La construction, en nombre très limité, des premiers ouvrages, implantés aux points les plus importants des fronts à couvrir, permettra vraisemblablement d'améliorer les procédés de construction dans sens d'économies de plus en plus rigoureuses sur les prévisions de dépenses initiales ;**
- ◆ L'utilisation judicieuse de progrès techniques nouveaux permettra**

vraisemblablement de modifier dans le même sens, au cours de son exécution, le plan d'ensemble des réalisations envisagées.

Par ailleurs, le prix de revient prévu pour la construction des ouvrages permanents des régions fortifiées n'entre que pour 30% environ dans l'ensemble des dépenses à prévoir pour l'organisation défensive des frontières.

La seule économie réalisable, par l'adoption de tout autre système que celui des régions fortifiées (pour l'organisation défensive de la frontière du Nord-est) ne pourrait porter que sur cette construction.

Quelle que grosse qu'elle puisse paraître, si elle pouvait être chiffrée, son importance ne serait donc qu'apparente. Elle ne saurait être obtenue, par l'adoption du système préconisée par Monsieur COT, qu'au prix :

- ◆ d'une mise en état de la défense trop tardive de notre frontière la plus sensible et la plus menacée,
- ◆ de difficultés insurmontables de mobilisation et de transport à pied d'œuvre, en temps utile, du matériel et du personnel nécessaires pour la mise en application de ce système.

Cette adoption comporterait :

- ◆ les pires aléas en ce qui concerne la défense de cette frontière,
- ◆ les pires risques en ce qui concerne la mobilisation générale du pays et la concentration de ses forces armées,
- ◆ les pires conséquences, enfin, si les risques bénévolement courus engageraient irrémédiablement l'avenir des opérations et le succès final de la défense nationale.